



SPGP

Société Privée de Gestion de Patrimoine

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RP Sélection Arbitrage France - ISIN FR0010164897

Cet OPCVM est géré par la SPGP

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds « R.P. Sélection Arbitrage France », de classification « diversifié », est un fonds à gestion dynamique recherchant la plus-value en capital. Il a pour objectif de générer une performance annuelle décorrélée de celle des marchés des actions françaises supérieure à EONIA.

L'indicateur de référence du fonds est l'EONIA qui est calculé quotidiennement par la Banque Centrale Européenne (BCE) à travers la consultation d'un panel d'établissements représentatifs de la zone euro, et publié par la Fédération Bancaire Européenne à l'issue d'un relevé de cotations de fin de journée auprès des établissements du panel.

Le fonds est éligible au PEA.

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions françaises. Le fonds met l'accent sur les grandes valeurs depuis le 1^{er} janvier 2009, néanmoins des valeurs de toutes tailles peuvent figurer dans le portefeuille, et sur la couverture permanente des positions actions détenues par le fonds (vente de futures CAC 40).

Du fait de cette couverture systématique à 100%, le fonds ne présente pas de biais directionnel, l'exposition au risque action est en permanence proche de zéro. L'évolution de la valeur liquidative du fonds dépend uniquement de la pertinence de la sélection de valeurs opérée par le gérant et de sa meilleure ou moins bonne performance comparée à celle de l'indice CAC 40.

La sélection des titres suit une démarche de sélection valeur par valeur, le gérant étudiant au cas par cas les informations quotidiennes diffusées par les sociétés, indépendamment des raisonnements généraux sur les secteurs, les produits ou l'environnement économique.

Le fonds investit un minimum de 75% de son actif en actions de sociétés françaises de toutes tailles, principalement grandes valeurs, y compris négociées sur le marché Alternext, à titre accessoire. L'exposition au risque actions sera couverte par le biais de ventes de futures CAC 40.

Cependant, l'utilisation de ces instruments ne permettra pas de couvrir le risque actions de façon parfaite du fait que l'allocation n'est pas exclusivement effectuée sur les valeurs CAC 40.

Le solde, soit 25%, pourra être investi par des actions de la zone euro.

Pour gérer sa trésorerie, le Fonds peut investir, dans la limite de 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens conformes à la Directive, dont la classification est «monétaire», et en BTF français dans la limite de 25% de l'actif.

Les dérivés sont utilisés uniquement dans un but de couverture du risque action (notamment par l'utilisation permanente de ventes de futures CAC 40). L'engagement du fonds issu de ces investissements est limité à 100% de l'actif.

Afin de dynamiser le portefeuille, le gérant a éventuellement recours, dans une limite de 10% de l'actif du fonds, aux titres intégrant des dérivés, possédant un effet de levier compris entre 2 et 5.

À titre accessoire et afin de gérer la trésorerie, le gérant a également recouru à des opérations d'emprunts d'espèces.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Le fonds capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 5 ans.

La valeur liquidative est quotidienne chaque jour ouvré à Paris, non férié en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur simple demande chaque jour de valorisation avant 16h (Paris) et le rachat est exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Le règlement a lieu le 2^{ème} jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La décorrélation entre les actions détenues en portefeuille (long) et l'indice CAC 40 (short) explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 5 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de liquidité : Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille du fonds.

Risque opérationnel : il représente le risque de défaillance ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation du portefeuille du fonds.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille du fonds.

Frais

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant investissement

Frais d'entrée	1% TTC* max.
Frais de sortie	néant

Frais prélevés par l'OPCVM annuellement

Frais courants	3,90% TTC* de l'actif net moyen
----------------	---------------------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	11,96% TTC* de la performance annuelle du FCP au delà de EONIA
---------------------------	--

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2010. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais de performance prélevés sur le dernier exercice clos en décembre 2010 sont de 0,37% de l'actif net moyen. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

*TTC si TVA due.

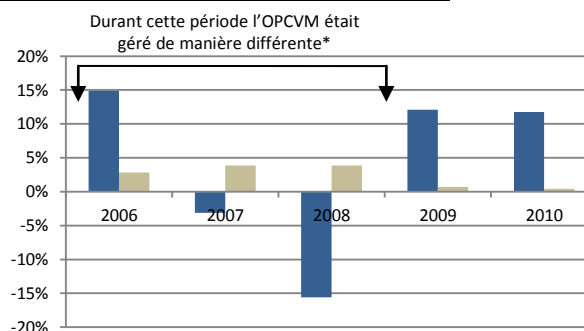
Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer au prospectus (pages 8 et 9) qui est disponible auprès de SPGP ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Performances passées

Performances annuelles	2006	2007	2008	2009*	2010
RP Sélection Arbitrage France	14,9%	-3,1%	-15,6%	12,1%	11,7%
EONIA	2,8%	3,9%	3,9%	0,7%	0,4%

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- Le fonds a été créé le 15 mars 2005.
- Les performances affichées ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds « RP Sélection Arbitrage France » et taux moyen non capitalisé pour l'EONIA.

*Nouvelle stratégie de gestion axée sur les grandes capitalisations depuis le 1^{er} Janvier 2009.



Informations pratiques

Nom du dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de SPGP - 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Le prospectus pour la Suisse, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports semestriel et annuel, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds, Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, Tél. +41 22 705 11 77, Fax: +41 22 705 11 79, web : www.carnegie-fund-services.ch. Le service de paiement est la Banque Cantonale de Genève, 17 Quai de l'île, 1204 Genève, Suisse. Les dernier prix des parts sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de SPGP (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet: www.spgp.fr et les sites internet d'informations financières.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de SPGP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.spgp.fr

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
SPGP est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/10/2011.